

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2003**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à 20 heures 30, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Ancy, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. HERBET Christiane, DERCOURT Denis, CAHON Claude, OBRY Eric, HUYON Jean-Luc, BALUT André, BOHEC Hervé, DERAMBURE Nathalie, VINCENT Patricia, VORBECK Jean-Paul, DUFETELLE Benoît, BUTTIN René,

Mme FELLER Marie-Françoise, a donné procuration à M. OBRY Eric, formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent : M. CARON Freddy

M. DUFETELLE Benoît a été élu Secrétaire de séance.

CHOIX SUR LE DEVENIR DU TERRAIN COMMUNAL

En raison de l'abandon du projet initial de construction d'une mairie sur le terrain situé rue du Pont, et du nouveau projet de réhabilitation et d'extension de la Salle des Fêtes, le Conseil Municipal, se prononce sur le devenir du terrain.

En effet, suite à différentes réunions, il a été confirmé qu'une MARPA ne pourrait être implantée à Plachy-Buyon.

Trois possibilités se présentent pour le terrain communal, à savoir :

- cession à l'OPAC pour construction de locatifs,
- cession de la moitié du terrain pour construction de locatifs, le reste étant réservé à l'accession à la propriété,
- vente du terrain constructible (+/- 5000 m²) en 4 ou 5 lots.

Après discussion, le Conseil Municipal, a voté à la majorité pour la vente du terrain en 4 ou 5 lots : **10 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS**

Un contact sera donc pris auprès de géomètres afin de réaliser le projet de division parcellaire. Un montant prévisionnel de 3 000 € sera inscrit au Budget 2003.

Virements et Inscriptions de Crédits

En raison de l'insuffisance des crédits prévus au Budget pour le matériel informatique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'inscription d'une somme de 370 € correspondant à la TVA.

Remplacement de la chaudière du Logement Communal

Le devis de remplacement de la chaudière présenté par les Ets LEROUX, pour un montant de 2 140.97 € a été adopté à l'unanimité.

Questions Diverses

Terrain et Hangar

Des contacts ont été pris avec le vendeur du terrain et du hangar que la commune envisage d'acquérir. Les négociations sur le prix n'ont pas abouti ; une nouvelle rencontre aura lieu après les vacances.

14 JUILLET

Un barbecue sera organisé le 13 juillet, suivi d'une retraite au flambeaux et d'un feu d'artifice qui sera tiré au Bosquet de Camont.

Centre de Loisirs

L'Association Loisirs Jeunesse ayant devant être dissoute, c'est la commune qui prendra en charge l'organisation du Centre de Loisirs sans Hébergement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé

- de fixer la rémunération des animateurs à la journée sur une base de : Directeur : 47 €, Directeur-Adjoint : 44 €, BAFA diplômé : 38 €, BAFAdiplômé : 38 €, Non Qualifié : 27.50 € - 10 % de supplément pour congés payés et 1 journée de préparation payée.

L'animateur qui surveillera la cantine se verra octroyer, outre le repas, 1 € par séquence de surveillance.

- de fixer le tarif à la journée du CLSH comme suit : pour les enfants résidant dans les communes de Plachy-Buyon, Prouzel, Bacouel sur Selle, et Nampty : 4.80 € sans cantine 8.10 € avec cantine et pour les enfants résidant dans une autre commune : 5.60 € sans cantine et 9.00 € avec cantine.

Sortie des Jeunes

Le Vendredi 29 août 2003, une soirée au « Son et Lumière » d'Ailly sur Noye, ainsi que le pique-nique seront offerts aux jeunes de la commune âgés de 10 à 18 ans.

Monsieur BOHEC souhaite qu'un courrier soit envoyé à la SANEF afin de combler l'espace sans plantations sur le bord de l'autoroute.

Madame DERAMBURE fait part de l'étonnement de Monsieur René HERENT de ne plus pouvoir traverser le Bosquet de Camont pour se rendre sur ses terres. Il lui est répondu qu'il s'agissait d'une tolérance qui ne peut plus se concevoir aujourd'hui du fait de l'aménagement dudit Bosquet ; Monsieur HERENT a la possibilité de rejoindre ses terres par la route de Saint-Sauflieu, en y aménageant une entrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.
